



Coat - Méal

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann LE LOUARN, Maire.

Date de convocation : 17 mars 2016.

Présents : l'ensemble du Conseil Municipal, à l'exception de Annie LE GUEN et Michel REPECAUD, excusés, et de Elodie LAMBERT.

Secrétaire de séance : Denis JAOUEN.

ORDRE DU JOUR :

- Taux d'imposition
- Affectation des résultats 2015
- Budgets primitifs 2016
- Marché de restauration
- Création d'un poste en contrat d'avenir
- Modification des statuts du Syndicat Mixte du Bas-léon
- Convention avec la ville de Brest relative à la fourrière
- Questions diverses.



Taux d'imposition

Après en avoir délibéré, par 7 voix Pour, 1 Contre et 3 abstentions, le conseil municipal décide une augmentation de 2 % des taux d'imposition qui s'élèvent désormais à :

- taxe d'habitation : 15.23 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 18.50 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41.81 %

Affectation des résultats 2015

Le Conseil décide de l'affectation des résultats de fonctionnement 2015 des trois budgets, selon la répartition suivante :

- budget de la commune : excédent de 227 083.83 € à affecter pour 127 000 € en section d'investissement et report de 100 087.83 € en section de fonctionnement,
- budget de l'eau : excédent de 70 035.64 € à reporter en totalité en section de fonctionnement,
- budget de l'assainissement : excédent de 47 704.31 € à reporter intégralement en section de fonctionnement.

Budgets 2016

Monsieur POUGET, trésorier, présente les ratios les plus significatifs concernant la gestion financière 2015. Il rappelle que les bases d'imposition des locaux d'habitation sont historiquement faibles sur la commune, ce qui explique les moindres recettes fiscales par rapport aux moyennes départementale et régionale. La Dotation Globale de Fonctionnement est aussi inférieure à la moyenne. De ce fait, la commune se doit d'être économe et réussit à maintenir ses charges de fonctionnement à un niveau

inférieur à la moyenne des communes de la même strate (490 €/habitant, contre 587 € pour le département et 608 € pour la région).

L'encours de la dette par rapport à la capacité d'autofinancement est de 3,36 ans (situation difficile à partir de 7 ans).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité a voté les budgets primitifs 2016 comme suit :

- Budget de la commune :

Section de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Résultat reporté		100 087
011	Charges à caractère général	183 250	
012	Charge de personnel et frais assimilés	235 850	
013	Atténuation de charges		1 000
014	Atténuation de produits	100	
022	Dépenses imprévues	32 154	
023	Virement à la section d'Investissement	130 000	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 723	
65	Autres charges de gestion courante	99 160	
66	Charges financières	23 600	
67	Charges exceptionnelles	150	
70	Produits des services, du domaine et ventes		88 700
73	Impôts et taxes		432 000
74	Dotations et participations		120 900
75	Autres produits de gestion courante		800
77	Produits exceptionnels		500
Total		743 987	743 987

Section d'Investissement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution		64 310
020	Dépenses imprévues		
021	Virement de la section de Fonctionnement		130 000
040	Opérations d'ordre entre sections		
041	Opérations patrimoniales		39 723
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		19 790
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		127 000
13	Subvention d'investissement		15 000
16	Emprunts et dettes assimilées	64 900	150 000
20	Immobilisations incorporelles	15 800	
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles	52 354	
23	Immobilisations en cours	412 769	
Total		545 823	545 823

- Budget de l'eau

Section de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Résultat reporté		70 035
011	Charges à caractère général	49 450	
012	Charges de personnel et frais assimilés	15 000	
014	Atténuation de produits	15 000	
022	Dépenses imprévues	7 000	
023	Virement à la section d'Investissement	72 333	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 552	29 000
65	Autres charges de gestion courante	6 000	
66	Charges financières	13 550	
70	Produits des services, du domaine et ventes		92 570
74	Dotations et participations		
75	Autres produits de gestion courante		280
77	Produits exceptionnels		
Total		191 885	191 885

Section d'Investissement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution		150 462
021	Virement de la section de fonctionnement		72 333
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 000	13 552
041	Opérations patrimoniales	386 000	386 000
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		
106	Excédent de fonctionnement capitalisé		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées	64 400	
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles	11 000	
23	Immobilisations en cours	131 947	
	Total	622 347	622 347

- Budget de l'assainissement :

Section de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Résultat reporté		47 704
011	Charges à caractère général	44 628	
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 000	
014	Atténuation de produits	5 000	
022	Dépenses imprévues	5 000	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 349	10 733
65	Autres charges de gestion courante	1 800	
70	Produits des services, du domaine et ventes		23 340
	Total	81 777	81 777

Section d'Investissement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution		76 268
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 733	18 349
106	Excédent de fonctionnement capitalisé		
13	Subvention de la Région		45 000
16	Emprunts et dettes assimilées		472 116
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles	1 000	
23	Immobilisations en cours	600 000	
	Total	611 733	611 733

[Marché de restauration](#)

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents utiles à la préparation et la passation d'un marché groupé pour la fourniture des repas de cantine, à effet à la rentrée de septembre 2016.

[Création d'un poste d'avenir](#)

Le Conseil décide de recruter un jeune en Contrat d'Avenir, afin de doter le service technique, notamment en ce qui concerne la gestion des espaces verts. Le contrat d'un an pourra être renouvelé au maximum à 2 reprises, soit une durée de 3 ans. Une prise en charge de 75 % de la rémunération par l'Etat est prévue, les obligatoires actions de formations étant du ressort de la commune. La Mission Locale proposera 2 ou 3 candidatures de personnes répondant aux critères de sélection.

[Modification des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Bas-Léon](#)

Le conseil municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Bas-Léon, qui permettra :

- l'adhésion des Communautés de Communes du Pays d'Iroise, du Pays des Abers et du Pays de Lesneven-Côte des Légendes,
- le retrait du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention, établie pour 3 ans, qui précise les conditions de mise en fourrière et de prise en charge des animaux qui y sont confiés ainsi que les modalités de la participation de la commune de COAT-MEAL aux frais afférents.

Questions diverses

Suppression de l'aide à la voirie communale

Le Conseil Municipal considère que, rajoutée aux baisses des dotations de l'Etat, la suppression de l'aide à la voirie communale par le Département pour toutes les communes, sans distinction de taille, entraînera des difficultés supplémentaires pour les petites communes dont les budgets sont déjà très serrés. Il demande à l'Assemblée Départementale de revenir sur sa décision en prenant compte des solutions proposées par l'Association des Maires Ruraux du Finistère, à savoir :

- limiter la suppression totale aux communes de plus de 3 500 habitants,
- tenir compte du linéaire de route communale par habitant pour les communes,
- limiter la baisse à un taux acceptable et la planifier dans le temps selon la méthode que l'Etat impose au département, c'est-à-dire plafonner cette baisse à 6 % par an pendant 3 ans pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Demande de subvention par l'association FESTI-COAT

Se réjouissant de la création d'un nouveau comité des fêtes sur la commune, le Conseil vote une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association FESTI-COAT afin qu'elle puisse démarrer sereinement ses activités.

Dépose de la cabine téléphonique

La société ORANGE vient d'informer la mairie de son intention de démonter la cabine téléphonique présente en bas de la rue de Cornouaille, le service universel publiphonie ayant été abrogé. A titre d'information, la durée moyenne d'utilisation de la cabine installée sur la commune est de 7 secondes par jour.

Prochaines réunions

Commission animation : le 30/03 à 20 H 00

Commission Enfance Bourg-Blanc / Coat-Méal : le 31/03 à 19 H à la mairie de Bourg-Blanc concernant le Contrat Enfance Jeunesse

Rencontre avec les jeunes : le 22/04.

Fin de la séance à 21 H 00.